

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Du Mardi 23 novembre 2021**
**Année scolaire : 2021 - 2022**
**Numéro de séance : 1**
**Date de convocation : 12/11/2021**
**Présidence de M. Joël MAILLOT**
**Quorum : 15 (29 membres)**
**Nombre des présents en début de séance : 21**

Membres présents : M. Maillot – M<sup>me</sup> Vabre - M. Choulet – M<sup>me</sup> Barral - M<sup>me</sup> Thiers - M<sup>me</sup> Mehukaj-Mathieu  
 M<sup>me</sup> Delhoume - M. Moulain - M<sup>me</sup> Hennequin - M. Menant - M. Leneyle - M. Vol - M<sup>me</sup> Oulieu - M<sup>me</sup> Pizano  
 M<sup>me</sup> Davin - M<sup>me</sup> Biousse - M<sup>me</sup> Prégermain - M<sup>me</sup> Michel Hourdiarne - M<sup>me</sup> Valette - M. Hebrard - M. Caparros

Membres excusés : M. Phelippeau - M<sup>me</sup> Figuet - M. Oumeddour - M<sup>me</sup> Vinent - M<sup>me</sup> Torlet - M<sup>me</sup> Doisnel

| Sommaire des questions traitées                               | Décision<br>Avis (A)<br>Vote (V)<br>Extrait (E)<br>Motion (M) | Numéro<br>d'acte | Pièces jointes |
|---|---|------------------|----------------|
|   |   |                  | Désignation    |
| 1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 21 octobre 2021    |   |                  |                |
| 2. Conventions et contrats :                                  |   |                  |                |
| Convention mutualisation de service gestion des paies des AED | V   | ATR N°17         |                |
| Convention répartition des compétences                        | V   | ATR N°18         |                |
| Convention club aviron action rame                            | V   | ATR N°19         |                |
| Avenant convention utilisation équipements sportifs           | V   | ATR N°20         |                |
| 3. Budget prévisionnel du voyage à Paris                      | V   | ATR N°21         |                |
| 4. Budget prévisionnel du voyage en Italie                    | V   | ATR N°22         |                |
| 5. Taux de reversement des charges communes du SRH            | V   | ANTR N°23        |                |
| 6. Budget prévisionnel 2022                                   | V   | ATR N°24         |                |
| 7. Informations du chef d'établissement                       |   |                  |                |
| Vente de fruits par le FSE                                    | V   | ANTR N°25        |                |
| Vente de « chocaboules »                                      | V   | ANTR N°26        |                |
| 8. Questions diverses   |   |                  |                |

### Points préliminaires :

- ◆ M. Maillot remercie l'ensemble des membres d'être présents pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 15/29) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h48
- ◆ 21 votants en début de séance
- ◆ Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Barral

### Ordre du jour du CA du mardi 23 novembre 2021 :

#### Ordre du jour modifié :

1. Approbation du compte rendu du CA du 21 octobre 2021
2. Contrats et conventions
3. Budget prévisionnel de voyage à Paris
4. Budget prévisionnel du voyage en Italie
5. Taux de reversement des charges communes du SRH
6. Budget prévisionnel 2022
7. Informations du chef d'établissement
8. Questions diverses :

#### Question déposée par les représentants des personnels :

- Depuis le dernier Conseil d'Administration (21/10/21), nous n'avons toujours pas de contrat PEC ; Ce contrat nous manque depuis fin Septembre (contrat spécifique en cuisine à la plonge).

Pour le bon fonctionnement de la cuisine le contractuel prévu pour le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment B a basculé en plonge, de ce fait il n'y a plus d'agent sur ce secteur. Ce qui pèse sur les autres agents qui en plus de leurs secteurs doivent combler le manque.

Les agents sont fatigués par le surplus de travail sans oublier le protocole de désinfection, les arrêts de travail et les dégradations des sanitaires (urinoirs).

*\* Les agents sont présents à la récréation de 10h et 15h20.*

#### Question déposée par les représentants des parents d'élèves :

Est-il prévu que les élèves aient accès aux casiers ?

### **1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 octobre 2021**

Le PV a été envoyé aux membres du CA le 25 octobre 2021

M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2021 :

|           |    |        |    |          |   |              |   |
|-----------|----|--------|----|----------|---|--------------|---|
| Votants : | 21 | Pour : | 21 | Contre : | 0 | Abstention : | 0 |
|-----------|----|--------|----|----------|---|--------------|---|

Le procès-verbal est approuvé.

## 2 Contrats et conventions

2-1 Convention de mutualisation de service gestion des paies des AED recrutés par leurs EPLE employeurs

Dans le cadre de la réorganisation du service de paie des assistants d'éducation, une nouvelle convention avec le centre de mutualisation des paies est mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

Mise au vote de la convention :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°17</b> |                  |                   |                       |

La signature de cette convention **est votée à l'unanimité**

2-2 Convention répartition des compétences entre le département de la Drôme et l'EPLE

Cette convention précise les modalités d'exercice des compétences respectives du département de la Drôme et du collège afin d'assurer en partenariat un service public d'éducation de qualité, à compter de janvier 2022, pour une durée de 7 ans.

Mise au vote de la convention :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°18</b> |                  |                   |                       |

La signature de cette convention **est votée à l'unanimité.**

2-3 Convention avec le club d'aviron Viviers Montélimar Châteauneuf (AVMC)

Dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) intitulé « corps et santé », tous les élèves de 5<sup>ème</sup> bénéficieront d'une séance de 1h30 à 2h selon le lieu disponible pour installer les machines.

Les séances auront lieu en 2022 à Viviers, les interventions portent sur les dépenses énergétiques et calorifiques (SVT et EPS).

Cette convention a pour objet de favoriser la pratique de l'aviron accompagnée par un encadrement technique et sur du matériel adapté mis à disposition Coût total : 700,56€.

Mise au vote de la convention :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°19</b> |                  |                   |                       |

La signature de cette convention **est votée à l'unanimité.**

2-4 Avenant à la convention d'utilisation des installations sportives

Avenant à la convention pour l'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'EPS au collège, prolongeant la convention jusqu'au 31/12/2022.

Mise au vote de cet avenant :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°20</b> |                  |                   |                       |

La signature de cette convention **est votée à l'unanimité.**

### **3 Budget prévisionnel du voyage à Paris**

Madame Barral présente le séjour (programme joint aux pièces préparatoires au CA) qui se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 mars 2022. Le budget présenté lors du CA précédent a été corrigé et adapté au nouveau tarif des différents prestataires en réintégrant la part versée par le collège en 2020.

Coût famille : 180,50 € - Coût accompagnateur : 238,14 € soit un total de 714,42 € pour le collège.

Coût total du voyage : 6 906 €

Mise au vote du budget prévisionnel de voyage scolaire à Paris :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°21</b> |                  |                   |                       |

La programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris **sont votés à l'unanimité.**

### **4 Budget prévisionnel du voyage en Italie**

Madame Barral présente le séjour (programme complet du voyage ainsi que le projet pédagogique joints aux pièces préparatoires au CA) qui se déroulera du lundi 4 avril au samedi 9 avril 2022.

Coût famille : 326,80 € - Coût accompagnateur : 346,80 € soit un total de 1 387,20 € pour le collège.

Coût total du voyage : 15 259,20 €

M. Maillot rappelle la prudence à avoir pour l'organisation de ces voyages à l'étranger (Italie et Espagne), étant donné le contexte sanitaire encore très incertain. Mme Oulieu demande si d'autres établissements scolaires du bassin ont organisé des voyages. M. Maillot répond en effet que chaque établissement a fait le choix d'en organiser, ou non, et qu'en lycée les démarches sont plus faciles, par exemple avec des élèves majeurs.

Mise au vote du budget prévisionnel de voyage scolaire en Italie :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 21-22 - N°22</b> |                  |                   |                       |

La programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris **sont votés à l'unanimité.**

### **5 Taux de reversement des charges communes du SRH**

Mme Barral présente le taux de reversement des charges communes depuis le service SRH vers le service ALO, qui est un pourcentage des recettes réalisées au SRH.

Le Département 26 préconise ce taux entre 10 et 35% des recettes du SRH. Le collège Monod a un taux à 19%. Il est proposé aux membres du CA de maintenir ce taux de 19% pour l'année 2022.

Mise au vote du taux de reversement des charges communes du SRH :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>   | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°23</b> |                  |                   |                       |

Le taux de reversement des charges communes du SRH **est voté à l'unanimité.**

### **6 Budget prévisionnel 2022**

En introduction, M. Maillot rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel pour l'année civile 2022 et qu'il sera amené à évoluer en cours d'année en fonction des subventions et autres décisions budgétaires modificatives.

La dotation globale de fonctionnement 2022, versée par le Département, a pour montant : 129 009,05 €, soit une augmentation de 11 470,05 € par rapport à la dotation 2021 (soit +9,75%).

Madame Barral, gestionnaire, présente ce budget prévisionnel :

Un rappel est d'abord fait sur les grands principes du budget (annualité, sincérité, unicité, équilibre budgétaire et acte prévisionnel avec DBM dans l'année) et sur la structure simplifiée du budget en services généraux (AP, VE, ALO) et services spéciaux (SRH et SBN), subdivisés en domaines et activités.

Les différents services sont présentés :

- En SRH, la prévision est de 45 000 repas élèves à 3.45 € (tarif fixé par la collectivité), et 2 615 repas commensaux, pour un montant total de recettes à 165 144 €. En dépense, au niveau du crédit nourriture, il est prévu 40% de denrées bio (actuellement nous sommes à 36.4% de bio) et 20% de denrées locales (actuellement à 5.14%), pour respecter la démarche Ecocert. Les crédits ouverts pour les produits d'entretien de cuisine sont augmentés légèrement, parce que la consommation augmente avec les appareils vieillissants et les réglages qui dysfonctionnent. Le reversement en ALO est de 15 377.36 € car une partie des charges communes est conservée en SRH pour les charges d'entretien et de maintenance.
- En SBN, la prévision est ramenée à 50 000 € par rapport à 2021, parce que nous constatons qu'en 2021 seuls 52 470 € ont été mandatés, et que depuis la rentrée de septembre il y a moins d'élèves boursiers (222 boursiers), ce qui permet de prévoir à peine 50 000 € de dépenses et de recettes en 2022.
- En ALO, les recettes sont celles de la dotation de fonctionnement : 102 162.64 € (soit 79.19% de la dotation 2022), le reversement depuis le SRH et les subventions pour pronote, esidoc, la professeur référente MDPH, et la subvention équipement. Il ne peut pas y avoir de recettes de loyers des logements vacants parce qu'il y aura des travaux dans les logements pendant plusieurs mois. En dépense, la viabilisation est augmentée pour chacune des lignes, car malgré la vigilance pour les diverses consommations, il y aura une forte augmentation des coûts des fluides. Si nécessaire, en fonction des consommations du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et des augmentations de tarifs, un prélèvement sur fonds de roulement sera fait en juillet 2022. Les crédits pour l'entretien général sont augmentés de manière conséquente pour pouvoir réparer et effectuer la petite maintenance des bâtiments correctement. Les crédits de maintenance photocopieurs peuvent être diminués grâce au nouveau contrat passé avec le nouveau prestataire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, qui a un coût de location maintenance des machines, et un coût copie moins élevé que le contrat précédent. Les autres lignes restent identiques à celles ouvertes en 2021.
- En VE, le montant total de 13 492 € est le restant disponible réel sur le compte 441916FS, réparti par moitié sur le Fonds social des cantines et le fonds social collégien.
- En AP, en recettes 26 846.41 € de la dotation de fonctionnement sont prévus (soit 20.81 % de la dotation 2022). La perception de taxe d'apprentissage est prévue pour 5 000 €, même si 2 015.66 € seulement ont été perçus en 2021 et que ce montant reste bas depuis plusieurs années. Il reste 4 038.13 € de réserve sur le compte 4674 de TA, qui risque d'être épuisé si la perception 2022 n'est pas plus conséquente. En dépense, pas de changement pour les montants des crédits ouverts pour l'enseignement général. Pour l'enseignement technique, la ligne Enseignement Segpa de l'établissement est augmentée nettement pour faire face à la baisse des lignes de dépenses sur TA (à cause de la forte baisse de perception de TA). Pas de changement pour les crédits ouverts en divers pédagogiques. Nous avons des nouvelles lignes par rapport au budget 2021, ouvertes pour les voyages à Paris, en Espagne et en Italie. La part accompagnateurs de ces voyages est intégrée à la ligne Vivre au collège et représente 3 972.20 €. Les voyages sont financés par les participations des familles, les dons du FSE suite aux actions menées, et pour Paris une subvention du département. On retrouve enfin les subventions du département pour les projets libres, les projets clé en main, collège au cinéma et les locations d'équipements sportifs.

Le budget prévisionnel total 2022 s'élève donc à 474 288.62 € de dépenses et 473 258.41 € de recettes. La différence de 1 030.21 € étant les opérations d'ordre relatives aux amortissements. L'équilibre budgétaire est donc réalisé.

Pour info, le budget de Monod est de 474 288.62 €, et la masse salariale du collège Monod (personnels Etat et collectivités) est de 4 973 126.22 €.

Mise au vote du budget prévisionnel 2022 :

|  |                  |                   |                       |
|--|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>  | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 21-22 - N°24</b> |                  |                   |                       |

Le budget prévisionnel 2022 **est voté à l'unanimité.**

## 7 Informations du Chef d'établissement

L'exercice de mise à l'abri (activation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité) sera réalisé mercredi 24 novembre.

Rappel : le stage des élèves de 3<sup>ème</sup> se déroulera la semaine du 29 novembre au 3 (ou 4) décembre. Il est soumis aux réglementations des entreprises concernant l'obligation ou non du « pass sanitaire » pour le stagiaire.

La formation des délégués de classe a commencé et se poursuit jusqu'à vendredi 26 novembre.

L'hétérogénéité est un point important constaté par les équipes pédagogiques du collège. La suite de la formation du 19 octobre 2021 est programmée au mardi 11 janvier 2022 après-midi.

La remise des diplômes a eu lieu vendredi 19 novembre, elle s'est déroulée en toute simplicité ne pouvant organiser de buffet partagé par tous en raison des conditions sanitaires.

Les ateliers de travail en 5<sup>ème</sup> autour de la lutte contre le harcèlement se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ils vont donner lieu à une restitution par la réalisation d'affiches auprès de l'ensemble des élèves du collège.

Projet Cadets de la Sécurité Civile : Finalement, la première réunion de lancement n'a pu se dérouler comme initialement prévu le 10 novembre, certains partenaires étant indisponibles. Celle-ci a été reporté au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Pour financer différentes actions et voyages, le Foyer Socio Educatif propose la vente de fruits de saison à 50 centimes l'unité, lors des récréations. Celle-ci se fera en collaboration avec les professeurs et les élèves. Les fruits sont issus de producteurs locaux, pour cette fois ce seront des pommes bio en provenance de Saulce. Il y aura aussi des mandarines bio de Sicile et des papillotes.

Mise au vote de l'autorisation de vendre des fruits lors des récréations :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>   | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°25</b> |                  |                   |                       |

La vente des fruits **est votée à l'unanimité.**

Toujours dans le même objectif, le FSE propose également la vente de « chocaboules » durant les récréations. Ce sont des brioches qui contiennent moins de matière grasse que les pains au chocolat.

Mise au vote de l'autorisation de vendre des « chocaboules » lors des récréations :

|   |                  |                   |                       |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Votants : 21</b>   | <b>Pour : 21</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
| <b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 21-22 - N°26</b> |                  |                   |                       |

La vente de « chocaboules » **est votée à l'unanimité.**

Mme Oulieu ajoute que la vente des photos de classe pour le FSE a bien fonctionné, et que les photos arriveront le 10 décembre prochain.

**Projet de restructuration du collège : des précisions supplémentaires ont été apportées par Madame Brenon Cheffe du service éducation jeunesse du département de la Drôme :**

L'objectif de cette première phase d'accompagnement [entre novembre et fin janvier] sera :

- d'établir un état des lieux - portrait sensible, réalisé grâce à des échanges "flash" avec l'ensemble de la communauté éducative : collégiens, enseignants, agents, vie scolaire, équipe de direction, parents
- de mettre en avant un certain nombre de besoins issus de l'état des lieux préalable.

Cette matière sera ensuite fournie au programmiste.

Pour ce faire, voici la manière donc nous allons fonctionner :

→ 25 novembre, 2 décembre et 7 décembre : porteurs de parole pendant le temps méridien auprès des collégiens (mon collège : ce que j'aime, ce que je n'aime pas, ce que j'aimerai)

→ Interventions le 10 décembre toute la journée au sein du collège auprès des enseignants, équipes de direction et de vie scolaire, agents, collégiens. Echanges avec la communauté éducative et recueil de matière grâce à 2 modes d'interventions :

-interviews perlées :

Les interviews se feront en "bilatéral" (interviews en face à face) en se rendant sur le lieu de travail des personnes interrogées pour limiter les difficultés d'organisation du collège [privilégier de 8h à 9h30 pour les agents de restauration et en début d'après-midi pour les agents d'entretien]

-3 séances "d'anthropologues" :

3 groupes de 3 à 8-10 personnes seraient à organiser le 10 décembre avec les personnes disponibles lors des 3 temps identifiés (enseignants, autres adultes disponibles, collégiens en permanence...). Ces séances permettront une "balade sensible" dans le collège durant laquelle les participants pourront échanger sur ce que leur évoque les espaces traversés, prendre en photo les lieux qu'ils préfèrent et ceux qui sont les plus problématiques... Les collégiens du CVC seront également, si possible, mobilisés sur ce temps afin qu'ils puissent suivre la phase suivante et être "représentants" de l'ensemble des collégiens.

→ Intervention le 16 décembre de 18h à 20h pour représenter la démarche globale et échanger sous le modèle interviews et anthropologues avec les parents d'élèves (6 à 10 parents parmi les élus au CA, délégués de conseils de classes) et d'autres adultes volontaires qui n'auraient pas pu être présents le 10 décembre.

→ 13 janvier : séance de travail de 2h, de 18h à 20h avec des représentants de la communauté éducative [ayant participé à la phase précédente] pour restituer l'état des lieux et discuter des besoins sous la forme d'un forum ouvert.

→ Fin janvier : livrable envoyé au programmiste

Ce travail sera réalisé par les équipes de la DEJS, l'atelier Canopé de Valence et le 8Fablab de Crest.

D'autres temps seront organisés par la suite. Nous les calerons avec vous le plus rapidement possible. Il s'agit, de manière prioritaire, de caler ces premiers temps indispensables pour lancer la démarche.

Monsieur Maillot rappelle également la suite du calendrier déjà évoqué lors du CA précédent :

→ Février : élaboration des scénarii par le programmiste

→ Février – Mars : travail avec la communauté éducative sur des propositions visant à améliorer la vie au collège dans l'attente de la réalisation des travaux

- suite aux retours des besoins, travail avec les différents usagers sous forme d'ateliers
- travail avec les partenaires (structures jeunesse, 8FabLab, Canopé...) pour amener des solutions et les mettre en œuvre à court terme

→ Mars: Présentation des scénarii aux collégiens et à l'équipe éducative // amendements

→ Avril : Intégration des amendements dans le projet de programme

→ Mai : Nouvelle proposition du programmiste

→ Juin : Validation du programme en CA

Le calendrier est très ambitieux, il reste à établir un programme des interventions du 10 décembre et définir le groupe de parents d'élèves, de personnels et d'élèves souhaitant participer à la réunion du 16 décembre de 18h à 20h.

M. Vol pose la question d'un projet de 5<sup>ème</sup> collège sur Montélimar, dont on peut entendre parler. M. Maillot répond qu'il n'y aura pas de nouveau collège prévu à l'heure actuelle, mais plutôt une restructuration au collège de Cléon d'Andran dont les travaux démarrent maintenant, pour accueillir plus d'élèves à la rentrée 2024 avec une révision de la carte scolaire sur tout le secteur Montélimar/Cléon. De plus, les effectifs de 6<sup>ème</sup> pour la rentrée 2022 sont prévus en baisse.

**19h14 → départ de Mme Mehuka-Mathieu (20 présents)**

## **8 Questions diverses**

Questions des représentants des personnels :

Depuis le dernier Conseil d'Administration (21/10/21), nous n'avons toujours pas de contrat PEC ; Ce contrat nous manque depuis fin Septembre (contrat spécifique en cuisine à la plonge).

Pour le bon fonctionnement de la cuisine le contractuel prévu pour le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment B a basculé en plonge, de ce fait il n'y a plus d'agent sur ce secteur. Ce qui pèse sur les autres agents qui en plus de leurs secteurs doivent combler le manque.

Les agents sont fatigués par le surplus de travail sans oublier le protocole de désinfection, les arrêts de travail et les dégradations des sanitaires (urinoirs).

\* Les agents sont présents à la récréation de 10h et 15h20.

M. Maillot explique que tous les établissements sont en situation délicate avec les agents en arrêt, car les contractuels effectuent moins d'heures que les titulaires (41h) puisque les contrats sont calculés sur la base de 35h par semaine. Un recrutement de titulaire sera fait pour janvier 2022 à Monod, et nous continuons les demandes d'aide par les agents de l'équipe mobile.

Le département prévoit d'intégrer une partie des vacances scolaires dans les contrats des remplaçants, pour avoir plus d'heures.

Mme Pizano souligne les difficultés de travail pour les agents, parce que les collègues sont en arrêt d'épuisement. Dans les salles, elle fait la remarque des chaises non montées sur les tables, les vitres et volets pas fermés. Le protocole est moins respecté, et les élèves se relâchent. A la cantine par exemple ils se relèvent en permanence, se lavent moins les mains.

M. Vol pose la question de pouvoir continuer encore le compost si on passe en niveau 3 par rapport à la situation COVID : Pas de changement annoncé pour l'instant.

Mme Prégermain indique que la semaine dernière des enfants avaient faim en sortant de la cantine, que la viande était dure à couper et froide.

Mme Pizano rappelle que les enfants peuvent demander pour avoir plus dans leur assiette lorsqu'on les sert, et elle explique aussi que les enfants sont très difficiles, certains ne goûtent même pas leur plat chaud et disent qu'ils n'aiment pas sans l'avoir même goûté.

M. Hebrard indique que depuis le dernier CA on leur demande s'ils veulent plus dans l'assiette lorsqu'on les sert, mais qu'ensuite ils ne peuvent pas circuler dans la salle (en raison du contexte sanitaire / protocole) lorsqu'ils se sont assis donc certains peuvent avoir faim lorsqu'ils quittent le self. Il ajoute aussi que des élèves sont difficiles.

M. Vol témoigne de la quantité importante de déchets, qui représente le double de la période « avant COVID ». 20 à 30 kg sont systématiquement jetés chaque jour.

Mme Delhoumme rappelle que le salade-bar « d'avant COVID » permettait aux enfants de se resservir et de limiter le gaspillage.

M. Caparros explique qu'en fin de service les élèves ont l'autorisation de se resservir, mais quand ils arrivent en début de service ils n'en ont pas la possibilité et peuvent avoir encore faim.

Mme Prégermain demande si le nettoyage et désinfection peut être faites par les élèves lorsqu'ils se lèvent de table. Les produits de nettoyage ne sont utilisés que par les agents.

#### Questions des parents d'élèves :

Est-il prévu que les élèves aient accès aux casiers ?

M. Maillot explique que dans le hall il n'est pas possible de brasser les élèves tous niveaux confondus. Cela ferait environ 450 élèves en même temps près des casiers.

M. Hebrard demande s'il est envisageable de mettre en place des heures de passage par niveau. M. Maillot répond que cela serait ingérable et mobiliserait trop de personnel à un moment où toute l'équipe de vie scolaire est sollicitée (surveillance restaurant scolaire, cour, ouverture portail...). Il faudrait placer les casiers en extérieur, ce qui doit être pensé dans le projet de restructuration.

Mme Prégermain demande pourquoi ce sont les élèves de 6<sup>ème</sup> qui ont accès aux casiers alors qu'ils ont un double jeu de manuels. M. Maillot répond il fallait faire un choix et nous avons privilégié le bien-être et faciliter la vie des 6<sup>èmes</sup>.

Mme Thiers rappelle que des lieux sont ouverts pour poser les sacs, par niveau de classe : la salle d'étude, la salle B0 et le hall.

M. Hebrard remarque que les casiers sont quand même plus simples et plus pratiques pour les affaires.

M. Maillot rappelle qu'il n'y a malheureusement pas de fonctionnement idéal, pas de solution satisfaisante, on essaie d'adapter au mieux en fonction des possibilités.

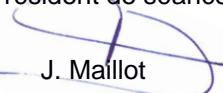
M. Maillot remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et donne la date prévisionnelle du prochain CA, le Jeudi 3 février 2022 qui sera consacré à la préparation de rentrée 2022.

Fin de séance à 19h41

Le secrétaire de séance

  
Aurélie Barral  


Le Président de séance,

  
J. Maillot